

Όνομα Armand-Jean.

Γαξία La Crète et

Μάθημα la Questioy

Σχολ. Έτος cretoise

940542
ARN

D. P. Pelopoulo.

LA CRÈTE

ET

LA QUESTION CRÉTOISE

PAR

Gaston ARNAUD-JEANTI

CONFÉRENCE FAITE LE 23 JUIN 1896

A LA RÉUNION ORGANISÉE PAR LE COMITÉ FRANCO-HELLÈNE DE PARIS, DANS
LA SALLE DE L'HOTEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES

« La question Crétoise se dressera énigmatique
et menaçante tant que l'Europe ne l'aura pas
résolue selon la Justice et le Droit. »

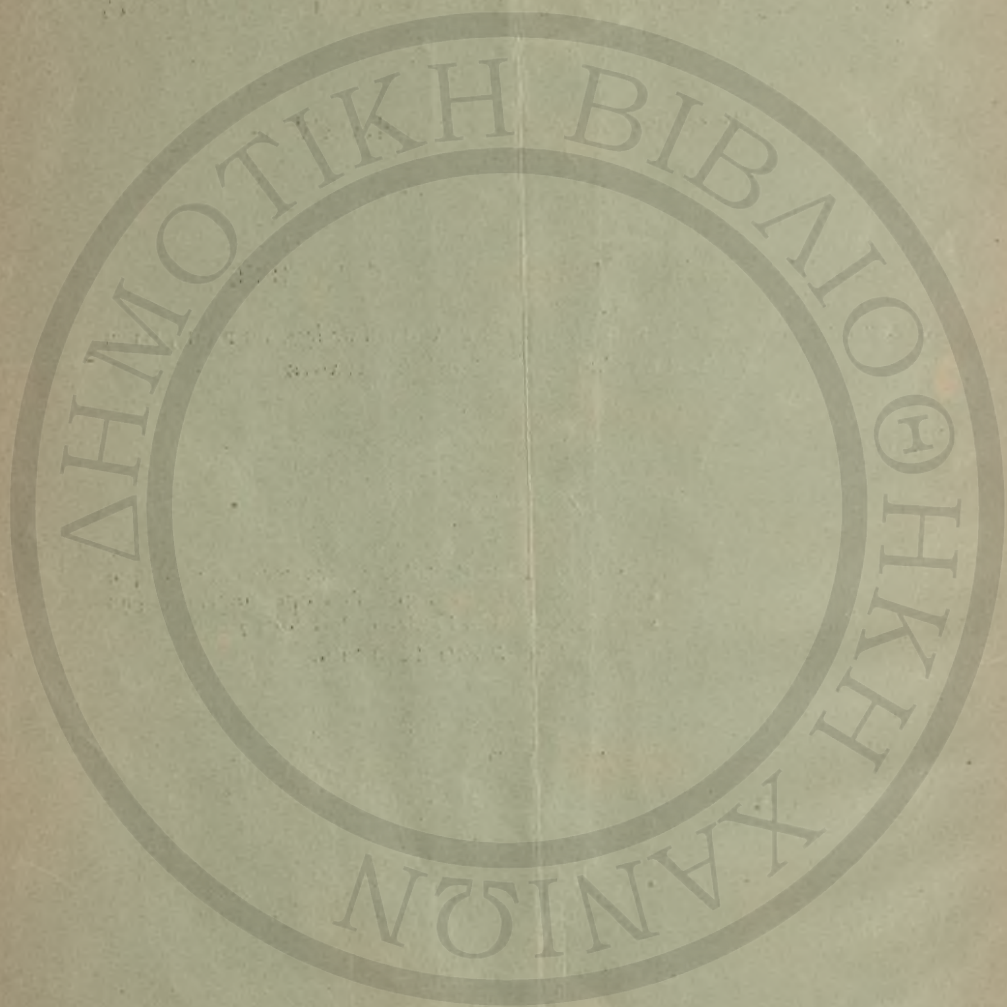
(Libre Parole du 29 Juin.)

PARIS

IMPRIMERIE PAUL DUPONT

19, RUE DU CROISSANT, 19

1896



ΕΛΛΗΝΙΚΗ ΔΗΜΟΚΡΑΤΙΑ
ΥΠΟΥΡΓΕΙΟ ΠΑΙΔΕΙΑΣ, ΕΡΕΥΝΑΣ ΚΑΙ ΘΡΗΣΚΕΥΜΑΤΩΝ
ΙΝΣΤΙΤΟΥΤΟ ΤΕΧΝΟΛΟΓΙΑΣ ΥΠΟΛΟΓΙΣΤΩΝ ΚΑΙ ΕΚΔΟΣΕΩΝ ΔΙΔΑΚΤΙΚΩΝ ΒΙΒΛΙΩΝ
ΕΚΔΟΣΗ 2008

J'ajouterai que je suis autorisé par les représentants mêmes du peuple crétois à parler en son nom, et cette mission m'a été donnée non par des hommes d'aventure, mais par les premiers patriotes de la Crète délégués au suffrage universel par les chrétiens de toutes les éparchies.

Je dois me défendre au préalable de toute idée préconçue d'hostilité contre les Turcs. La Turquie a sa place et son rôle dans l'équilibre du monde, mais la logique et l'équité ont des droits imprescriptibles devant lesquels il faut s'incliner, et à défaut de la logique et de l'équité, l'intérêt européen seul conduirait à conclure en Crète contre la Turquie.

Le peuple crétois est tout autre que le dépeignent ses adversaires. Ce peuple intelligent, civilisé et civilisable au plus haut degré, vaillant entre tous, et qui a toujours combattu au premier rang pour la cause de l'hellénisme, ne peut s'expliquer encore que l'Europe qui a affranchi la Grèce ait laissé la Crète asservie. Les détours et les finesses de la diplomatie échappent à son esprit simple. Il espère toujours, en la France surtout, restée pour lui le champion des justes causes : et ce n'est que poussé à bout par des maîtres astucieux qui lui opposent constamment la force d'inertie, qu'il se décide à de longs intervalles à prendre les armes, seul moyen qu'il ait de faire entendre ses plaintes au delà de la mer qui l'entoure.

Avant d'examiner les événements qui troublent actuellement la Crète et qui ne sont que la répétition périodique de mêmes événements antérieurs engendrés par les mêmes causes, il convient : d'abord de vous montrer le cadre où ils se déroulent, puis de jeter un coup d'œil en arrière pour éclairer l'histoire du présent par les enseignements du passé.

Au point de vue géographique, l'île de Crète qui n'est qu'à huit heures du Péloponèse s'étend de l'ouest à l'est comme un front de défense protégeant la mer Egée et marquant la limite méridionale naturelle de la Grèce. Sa forme allongée, très caractéristique, lui donne l'air d'un grand navire qui flotte sur les eaux. Sa longueur est de 245 kilomètres. Sa largeur, très inégale, atteint 55 kilomètres dans sa partie centrale, pour se réduire à 11 à l'isthme de Hierapetra, par lequel elle se soude à la presqu'île de Sitia.

L'île, essentiellement montagneuse, est traversée dans toute sa longueur par une grande chaîne de laquelle se détachent trois massifs considérables, plus ou moins complètement reliés l'un à l'autre. Ce sont les montagnes Blanches à l'ouest, l'Ida au centre, le Dicté ou massif de Lassithi à l'est.

Les montagnes Blanches, en grec Lefka Ori, la région la plus grandiose de la Crète, forment un puissant système constitué sur le

versant nord par plusieurs lignes de montagnes qui se soulèvent en étages successifs, au-dessus desquels se dresse le plateau central qui, avec ses déchirures, ses pentes abruptes et ses parois infranchissables, apparaît comme un immense réduit naturel et un refuge. C'est, en effet, le seul coin de terre qui n'ait jamais cessé de résister à la conquête. Il est habité par les Sfakiotes, les descendants des anciens Doriens qui ont longtemps formé une population à part. Considérés comme des êtres supérieurs et des héros de légende avec leur haute taille et leurs habitudes guerrières, ils ont versé leur sang sur tous les champs de bataille de la Crète. Aujourd'hui, très diminués en nombre, ils ont trouvé des émules dans les Selinotes qui, près des versants occidentaux de leurs montagnes, occupent une contrée plus riche et non moins pittoresque. Les Lefka Ori, qui dominent la fertile plaine de la Canée, étendent à l'est leurs contreforts dans l'Apokorona, pays entièrement chrétien, qui a toujours joué un rôle considérable dans les insurrections. C'est un grand plateau très accidenté, avec de longs plis de terrain, des creux profonds et de hautes collines et offrant un théâtre tout préparé pour la guerre de partisans, qui, en cas de retraite, peuvent se replier sur les défilés conduisant vers Sfakia. L'intérieur des Lefka Ori renferme des paysages incomparables, et la contrée de l'Ouest qu'elles couvrent de leurs ramifications abrite la population la plus belliqueuse de l'île.

La chaîne de l'Ida n'a pas le même caractère sauvage et tourmenté. Elle présente un aspect de majesté classique et son cône culminant se dégage avec une grandeur sereine au-dessus des contreforts qui le soutiennent et lui font comme un gigantesque piédestal : on comprend que l'Ida, chez les anciens, soit devenu le centre de la mythologie crétoise et que la légende y ait placé le berceau de Zeus. La haute région montagneuse qui se développe autour de son versant septentrional nourrit une population forte et énergique, qui a conservé des types d'une grande pureté et dont le langage porte encore comme celui des Sfakiotes des traces du dialecte dorien. Au grand village d'Anoya, « la terre d'en haut », les bergers dansent très fidèlement la pyrrhique en frappant en cadence de la paume de leurs mains leurs grandes bottes de cuir jaune, comme les Curètes, gardiens de l'enfance de Zeus, frappaient leurs boucliers avec leurs lances. C'est un des rares villages de Crète où les femmes aient conservé leur ancien costume.

Les montagnes de Lassithi beaucoup moins connues que les Lefka Ori et l'Ida offrent cependant de grands effets pittoresques. Leurs cimes élevées enserrent un plateau intérieur dans lequel on descend comme au fond d'une cuvette et qui est une des curiosités

de la Crète, même pour les Crétois. Ce plateau, qui n'a d'écoulement que par des fissures semblables aux Katavrotha de la Grèce et appelées en crétois « Khoni », se convertit dans la saison des pluies en un lac autour duquel émergent les villages disséminés sur des collines. Il est très fertile quoique l'hiver y soit rude. La vitalité de ce petit pays entièrement chrétien est surprenante. Sa population qui est très laborieuse y a doublé depuis quinze ans.

Le système orographique de la Crète est complété par les montagnes de Sitia qui constitue un quatrième massif indépendant. La presqu'île de Sitia d'un accès difficile et dont les montagnes parfois inextricables ont été peuplées par la race primitive des Etéocrètes est un pays très curieux à visiter. Il est habité par une population tranquille que son isolement maintient un peu en dehors du mouvement général et forme presque un monde séparé à l'extrémité orientale de la Crète.

Au milieu de ce vaste système montagneux, on ne trouve qu'une grande plaine constituant une cinquième région naturelle située au sud du groupe central dans la partie méridionale de l'île, qu'une ligne de hauteurs abrite contre les vents de la mer d'Afrique. C'est la Messara, terre féconde, arrosée par le Hieropotamos, « le fleuve sacré », sur laquelle se sont abattus de tout temps les envahisseurs arabes et les conquérants turcs. Cette plaine, d'un aspect magique, aux horizons merveilleux, produit l'effet d'une immense steppe zébrée de bandes de verdure et coupée de délicieuses oasis. Elle a nourri la puissante Gortyne dont les ruines éparses jonchent au loin le sol et est destinée assurément à être de nouveau dans un avenir plus heureux le grenier de l'île.

Tel est l'ensemble de la Crète pleine de mouvement et de pittoresque avec ses sommets, ses ravins et ses vallées sans nombre. Elle est en effet le pays des vallées. Il y en a d'admirables comme la grande vallée de Mirabelle, comme celles du Dydimos, du Khedros, de Visari, de Prévéli. Certains sites prennent un aspect d'Eden avec leurs vallons enchanteurs arrosés par des sources vives, leurs vergers d'orangers, leurs immenses bois d'oliviers. Les eaux alimentées par les neiges des sommets qui ne se fondent complètement qu'à l'été descendent partout formant des torrents et des fleuves qui vont se jeter à la mer après avoir répandu la vie sur leur cours. L'effort impétueux de ces eaux pour se frayer un passage a engendré des beautés naturelles particulières au paysage crétois. Tantôt le torrent s'est taillé un chemin à travers les rochers par des portes splendides entre lesquelles il se précipite en écumant. Tantôt il a ouvert d'immenses crevasses appelées Pharanghis, coupant profondément la montagne sur une étendue considérable. Le pharanghi d'Askyfo,

dans les Lefka Ori, a plus de 4 kilomètres de long. On y chemine entre deux puissantes parois de rochers qui par moments laissent à peine voir le ciel et qu'on peut en certains endroits toucher toutes les deux en étendant les bras. Le pharanghi d'Hagia Roumeli au centre même des montagnes sfakiotes dépasse encore celui d'Askyfo par sa grandeur saisissante et constitue l'attraction la plus célèbre de la Crète. Il aboutit au nord au passage vertigineux de Kaki Scala par lequel on monte au plateau de P'Homalo.

On voit que la Crète, pays tourmenté, aux régions séparées, aux latitudes diverses, réunit les caractères les plus variés. La nature y explique le tempérament vif et original d'un peuple auquel il ne manque que la possession de soi-même pour suivre une direction régulière.

Je termine cet aperçu géographique par quelques noms de villes. Il n'y a en Crète que trois grandes villes, les trois forteresses pivots de la domination ottomane. La Canée à l'ouest avec ses 13,000 habitants est la capitale politique de l'île et le siège du vali qui doit légalement, si l'on peut parler de légalité en Crète, y convoquer chaque année l'Assemblée générale pour une session de 40 à 60 jours. La Canée est séparée par un isthme étroit de la baie de Soudha, un grand bassin naturel de 6 kilomètres de long et 2 kilomètres de large, dont les eaux profondes et abritées contre tous les vents peuvent recevoir la plus puissante flotte : c'est une des premières positions maritimes de la Méditerranée. Entre la Canée et la baie de Soudha se trouve le bourg de Khalépa, un lieu de plaisance où résident les consuls et où a été signée en 1878 cette fameuse convention dont la mauvaise foi insigne de la Turquie à éluder depuis 1889 les obligations est devenue la cause fatale de l'anarchie actuelle.

La deuxième grande ville au point de vue politique, quoique la première par le nombre avec 21,000 habitants, est Candie à l'est, universellement désignée aujourd'hui par son nom antique d'Hiraklion. Elle est le siège du métropolitain et le goût qu'elle témoigne pour les arts et les lettres l'a fait justement appeler la capitale intellectuelle de la Crète.

Au centre enfin, à une distance à peu près égale entre la Canée et Hiraklion, Rhéthymno avec 9,200 habitants s'élève sur une presqu'île allongée et terminée par une forteresse qui domine la mer et de loin ressemble à un nid de pirates.

Ces trois grandes villes situées sur le littoral nord de l'île sont en même temps les trois grands ports de la Crète, ports en partie ensablés qui ne peuvent recevoir que des navires d'un faible tonnage. La Crète a quelques ports secondaires : ceux de Sitia et de Hagios Nikolaos à l'est, et celui de Kisamo Kasteli dans l'extrême ouest dont la

citadelle vénitienne relevée par les Turcs commande une position stratégique importante au fond de la baie du même nom.

En vous nommant encore Hierapétrà, Neapolis et Arkhanés, j'aurai cité les plus importantes des rares localités qui méritent le nom de villes parmi les 1,100 bourgs ou villages que renferme la Crète dont la population totale est d'environ 300,000 habitants.

Si l'on consulte l'histoire, on verra que l'existence du peuple crétois n'a été qu'un long martyrologe sur ce sol fortuné que Dieu lui a donné, et où après sept révolutions il n'a pas encore conquis le droit de vivre en paix. On sait ce qu'il eut à subir après la conquête turque. Ce fut la tyrannie la plus abominable dont il ait jamais été fait mention, tyrannie marquée par le viol, le meurtre et le pillage, et allant du caprice brutal du pacha aux exactions du plus infime de ses subordonnés. Malgré son esclavage, la Crète jeta pourtant le premier cri de révolte de l'hellénisme outragé.

Un Sfakiote nommé Daskalos Jannis, « Maître Jean, » entreprit en 1770, de soulever ses compatriotes contre les Turcs et associa à ses projets les représentants des plus célèbres familles de Sfakia dont les noms historiques en Crète depuis sept siècles ont été conservés dans une curieuse poésie du temps. Il résista longtemps à 15.000 Turcs, mais vaincu et soucieux, comme il avait grand cœur, d'épargner à ses frères les derniers des maux, il se décida à se livrer au pacha qui lui avait promis la vie sauve et il vint le trouver à Hiraklion où celui-ci le fit pendre. La répression de 1770 fut terrible, et il y eut cette année-là des villages entiers, notamment dans la Messara, qui abjurèrent en masse pour se soustraire aux vengeances turques.

Mais le sang sfakiote avait déposé un germe dans l'âme populaire et en 1821, lorsqu'éclata la grande révolution grecque, la Crète fut un des premiers pays hellènes qui levèrent le drapeau de l'indépendance. Les atrocités des Turcs pendant cette guerre ne se comptent pas. Le sang des martyrs coula à Hiraklion où l'archevêque, 5 évêques, 4 prêtres et 70 chrétiens furent égorgés sur l'autel de la cathédrale ; à Rhéthymnô, une touchante légende a consacré le supplice des Kourmoulides, ces héros de la patrie et de la foi ; mais le fait le plus horrible est le drame qui se passa dans la montagne voisine de Melidhoni. Pendant que les troupes ennemies saccageaient la campagne, 300 chrétiens composés de familles des villages environnants s'étaient réfugiés dans une de ces grottes si nombreuses en Crète qui s'enfoncent au loin sous terre et qui, à toutes les époques de troubles, ont servi d'asile. Les Turcs, dont la barbarie — c'est un fait à signaler — semble s'attaquer de préférence aux êtres inoffensifs, les y bloquèrent et les enfumèrent. Tous périrent étouffés jusqu'au dernier. Sous le dais de stalactites

où la piété nationale a réuni plus tard leurs ossements, on lit cette inscription d'un laconisme qui peint bien l'âme crétoise : Θάνατος, ἀλλ' ἔχει ὑποταγή, « la mort, mais pas la soumission ».

Tant de sacrifices demeurèrent sans récompense. En 1827, la Crète entendait proclamer l'indépendance de la Grèce, et trois ans après, par une cruelle ironie du sort, elle était donnée en cadeau par la Porte au vice-roi d'Égypte comme prix de l'appui prêté par lui aux armes turques et de la fureur qu'il avait déployée contre l'hellénisme. Méhémet-Ali, dont l'administration s'appuya sur des procédés plus tolérables que ceux des Turcs, exerça néanmoins une domination quelquefois fort dure. C'est ainsi qu'il fit pendre 41 notables chrétiens sur divers points de l'île pour comprimer le mouvement de 1833. L'exécuteur de ses volontés fut Moustafa-Pacha, nommé gouverneur général de la Crète en 1830 et qui, lorsque l'île retomba sous la puissance de la Porte en 1840, continua à la gouverner sans grande secousse jusqu'en 1852.

Quand le traité de Paris vint en 1856 proclamer la nécessité d'améliorer le sort des populations chrétiennes sujettes de la Turquie, la Crète était placée sous l'administration de Vely-Pacha, fils de Moustafa, auquel son ambassade à Paris où il avait signé le traité d'alliance entre la France, l'Angleterre et la Porte avait fait une réputation qui se trouva trop forte pour ses moyens. Les Turcs en effet sont incapables d'appliquer les idées civilisatrices de l'Occident, et le libéralisme ottoman n'a jamais été dans la pratique qu'un vain mot. Vely-Pacha à son arrivée avait pompeusement décrété la liberté de conscience. Le résultat qu'eut son décret fournit une indication bonne à noter. Six cents musulmans se convertirent aux environs d'Hiraklion, et un village entier dans l'éparchie de Pédhias suivit leur exemple. Si l'on observe que les musulmans crétois ne sont que les descendants des renégats qui, pour conserver leur existence et leurs terres et s'assurer la protection du maître, ont après la conquête embrassé l'islamisme, n'est-on pas autorisé à admettre que le jour où la Crète aura conquis sa liberté, beaucoup de ces musulmans par un revirement intéressé reviendront avec la même facilité dans les campagnes surtout à la religion nationale. Vely-Pacha effrayé de se voir trop bien compris se hâta d'entraver le mouvement de conversion et eut recours à des violences qui furent une des principales causes de l'insurrection de 1858. Cette insurrection qui se termina par la destitution de Vely-Pacha tourna entièrement à l'avantage des Crétois dont elle fit apprécier le sens politique et ratifier toutes les revendications. Elle mit également en relief l'attitude ambiguë qu'a eue l'Angleterre en Crète depuis quarante ans. Le consul anglais dont la conduite ne cessa d'être contraire aux chrétiens dirigeait seul Vely-Pacha qui rappelé depuis vingt jours s'était

installé chez lui à Khalépa, et bien des raisons autorisèrent à penser que la question du protectorat de la Grande-Bretagne sur l'île y fut agitée dès cette époque.

Les habitudes invétérées de la Turquie d'éluder des engagements qu'elle ne se décide à prendre que par la contrainte, amenèrent la grande Révolution de 1866, qui est le véritable point de départ de l'histoire contemporaine de la Crète. Cette révolution qui obligea la Porte à tenir sur pied pendant trois ans plus de 40.000 hommes ne réussit qu'à mettre à nu son incapacité et son impuissance. Son premier général Omer-Pacha pendant ces trois ans détruit, brûle, massacre, couvre de ruines le sol de l'île, mais ne remporte aucun succès décisif et ne laisse qu'un souvenir, celui de sa barbarie. Et pendant ce temps, les Crétois ne cessent de lutter, persévérants et infatigables. Ce petit peuple se montre à l'Europe comme un peuple constitué, patriote, uni, ayant le nombre pour lui, et auquel il ne manque qu'un matériel de guerre et une organisation militaire méthodique pour triompher. Au milieu d'un chaos d'événements confus un seul épisode de cette guerre se détache nettement, c'est le massacre du couvent d'Arkhadî qui était défendu par 250 volontaires hellènes et dans lequel fut sacrifiée une population inoffensive de vieillards, de femmes et d'enfants qui s'y étaient réfugiés. De cet épisode, je ne vous citerai qu'un trait emprunté au récit d'un témoin oculaire: «Le couvent avait été enlevé d'assaut et les Turcs s'étaient mis à tuer sans merci et sans distinction de sexe, ni d'âge. Un moment arriva où ils s'arrêtèrent fatigués et où l'ordre fut donné d'arrêter la tuerie. Une trentaine de chrétiens se trouvaient renfermés dans une pièce du premier étage, quand un Turc vint leur proposer la vie sauve s'ils livraient les armes qu'ils avaient conservées. Sur le serment solennel que leur existence serait respectée, ils se décidèrent à les jeter par une fenêtre. Leurs ennemis alors enfoncèrent les portes, et pour ne pas faire de bruit avec leurs fusils, ils les égorgèrent à coups de couteau. Et quand ce fut fini, ils allumèrent une torche qu'ils promenèrent sous le nez de ces corps pantelants afin de voir s'il n'y avait pas quelqu'un qui fit le mort. Un chrétien respirait encore, ils lui coupèrent le cou et lui ouvrirent la poitrine et le ventre. » On retrouve dans toutes les guerres crétoises des actes de ce genre commis par des irréguliers turcs.

La révolution de 1866 malgré les revers qui l'accompagnèrent eut pour conséquence finale la reconnaissance des droits de la Crète avec laquelle la Porte se vit obligée de compter, et la promulgation de la loi organique de 1868, en établissant la séparation des pouvoirs judiciaire et administratif, en introduisant l'usage de la langue grecque dans tous les bureaux et en fondant une sorte de gouvernement

représentatif, édifia la première assise du droit public nouveau des Crétois.

Lorsque dix ans plus tard la Turquie vaincue se trouva à la discrétion de la Russie, l'Europe en proie à des rivalités funestes commit la faute impardonnable de ne pas régler d'une façon définitive le sort de la Crète à la conférence de Berlin. L'Angleterre qui envoie trop souvent au gré des Crétois ses cuirassés mouiller dans la baie de Soudha y avait bien songé, et avant de se résoudre à mettre la main sur Chypre, elle eut la pensée d'établir son protectorat sur la Crète; les témoignages que j'ai recueillis sur les démarches qu'elle y fit alors pour tâter l'opinion pourraient en faire foi. Les puissances quelque divisées qu'elles fussent par leurs intérêts et leurs rancunes ne pouvaient cependant rester indifférentes à la condition des Crétois qui présentaient leurs réclamations les armes à la main, et l'article 23 du traité de Berlin sanctionna la convention qui fut échangée le 15 octobre 1878 à Khalépa entre les plénipotentiaires ottomans et les délégués de l'Assemblée révolutionnaire siégeant aux champs de Kydonia.

La convention de Khalépa qui confirmait et étendait les privilèges précédemment obtenus par les Crétois est restée malgré les manœuvres ultérieures de la Porte leur charte inattaquable, elle fixe le minimum de ce qu'ils ont le droit d'exiger, et il faut le bien préciser d'avance, le Gouvernement Impérial ne leur ferait aujourd'hui aucune concession en revenant au pacte de 1878 : il se bornerait à rentrer dans le droit qu'il a violé.

Cette convention marquait une évolution nouvelle considérable dans l'existence politique de la Crète. Exécutée de bonne foi, elle permettait d'espérer des résultats féconds. Mais comme toutes les œuvres de la chancellerie turque elle révéla à l'usage des ambiguïtés qui l'altérèrent dans son essence. Photiadès-Pacha, le premier gouverneur chargé de la mettre à exécution, ne l'appliqua pas seulement à la lettre, mais l'interpréta dans son esprit le plus large et le plus libéral, et son administration paternelle et éclairée, qui se prolongea du mois de novembre 1878 au mois de mai 1885, fut une ère de bonheur et de prospérité pour la Crète.

Les imperfections et les lacunes de la convention apparurent sous ses successeurs Sawas, Anthopoulos et Sartinski. On ne retrouva pas chez eux la même capacité ni la même indépendance, la direction devint incertaine, l'accord se troubla entre le gouvernement et l'Assemblée, et l'agitation qui en résulta, entretenue par d'autres causes locales, finit par aboutir au mouvement de 1889.

Il est nécessaire d'entrer dans quelques détails au sujet de ce mouvement, qui fut l'occasion d'un revirement total dans l'attitude de la Porte.

Les réformes qu'elle avait été obligée de consentir créaient en Crète une autonomie administrative qui contenait le germe de son autonomie politique. Ces réformes avaient profondément mécontenté le parti des beys qui représente l'aristocratie musulmane dirigeante, parti rétrograde qui n'a d'autre formule que le droit de la conquête, est ennemi de tout ce qui est nouveau, et voit avec terreur approcher le jour où ses coreligionnaires seront submergés dans la masse constamment en progrès des chrétiens.

L'esprit turc ne connaît de temps immémorial d'autre système que l'emploi alterné selon les circonstances de la force et de la ruse. N'osant pas supprimer par la violence une charte sanctionnée par l'Europe, la Turquie résolut d'en éluder sournoisement les obligations. Elle fomenta le mouvement de 1889 pour avoir un prétexte d'agir en faisant retomber sur les chrétiens la responsabilité de l'offensive dans la lutte qu'elle allait elle-même engager. Ceci n'est pas un roman : Sartinski-Pacha, rappelé de Crète en juillet 1889, a donné plus tard à Constantinople des détails explicites sur ce plan à des personnages politiques de la Canée qui me les ont rapportés. Une motion inconstitutionnelle, les menées irréfléchies de cinq à six députés, quelques rassemblements armés comme il s'en produit si souvent en Crète pour des questions d'impôt, furent exploités habilement, et le gouvernement affecta de considérer comme une insurrection redoutable une agitation toute superficielle. Il fallait en effet motiver l'envoi de troupes dans l'île et les mesures qui allaient suivre. Il est toujours facile de créer des troubles dans un pays occupé par deux populations que séparent des souvenirs sanglants et des haines toujours ravivées; et on vit alors se dérouler les excès habituels avec leurs scènes de meurtre et de pillage. Aux environs de la Canée, les bandes d'irréguliers parcouraient la campagne, dévastant les metokis, arrachant les vignes, coupant les orangers à un mètre du sol, détarrant les cadavres des chrétiens pour en faire des cibles ou en empoisonner les citernes. Des fenêtres du Konak on apercevait dans la plaine rougie par l'incendie quatorze villages qui flambaient, et le gouverneur militaire répondait aux protestations des consuls rassemblés qu'il n'y pouvait rien, alors qu'une démonstration énergique eût suffi pour tout calmer. Dans la ville, la loi martiale était proclamée, et les habitants prisonniers ne devinaient ce qui se passait au dehors qu'en voyant défiler des vieillards et des enfants ligottés qu'on poussait dans les rues comme des troupeaux.

Pendant que le pays subissait cette terreur, le Divan élaborait dans le plus grand secret un nouveau firman qu'un envoyé spécial, le contre-amiral Ratib-Pacha vint apporter en Crète au mois de

décembre 1889. Ce firman devenu aussi célèbre que la convention de Khalépa contenait un plan de réorganisation administrative qui n'était en somme qu'une suppression déguisée des privilèges octroyés antérieurement. C'est un chef-d'œuvre de duplicité, plein de réticences et d'une phraséologie embrouillée, où à côté d'une partialité flagrante pour les musulmans on ne voit apparaître de clair que la volonté de la Porte de signifier qu'elle a le droit de détruire ce qu'elle a créé, et son désir d'humilier les chrétiens en les frappant dans ce qu'ils ont de plus cher. Rejetés à plus de dix ans en arrière, ils ne pouvaient que protester et n'ont cessé de le faire depuis lors.

Le haut fonctionnaire ottoman chargé de mettre à exécution le nouveau firman fut Mahmoud-Dzella-Eddin-Pacha qui administra la Crète jusqu'en 1894 avec le titre de gouverneur général intérimaire. Il n'eut pour tâche que de masquer aux Crétois les illégalités de ce firman, tenter de les amener par lassitude à en accepter dans la pratique certaines dispositions, et saper les fondements du gouvernement représentatif établi par la charte de 1878. Toute son administration se résume dans la ténacité qu'il apporta à se soustraire au contrôle de l'Assemblée. Il promettait chaque année de la convoquer, et au dernier moment il se réfugiait derrière des mesures dilatoires. Il commandait aux démarques dont il cherchait à obtenir la complicité de faire signer des pétitions hostiles à la convocation. Ou bien il expédiait des ordres qui arrivaient trop tard lorsque les délais dans lesquels ils auraient pu s'exécuter étaient écoulés. Sa dépêche en ce genre du 22 novembre 1893 est restée un frappant exemple de son esprit retors. Occupé de dissimuler à son maître le sourd mécontentement qui grondait dans l'île, il s'attacha surtout à y maintenir une tranquillité qui ne fut qu'apparente, car réduit à faire de l'ordre avec du désordre il n'obtint le calme à la surface qu'en employant des moyens qui blessèrent la conscience publique. Il laissait en liberté les contumaces, il amnistiait les criminels, et l'on vit des musulmans coupables de meurtre avéré contre des chrétiens se promener tranquillement dans le jardin public de la Canée. Ses tentatives d'intimidation n'eurent pas plus de succès que les manœuvres auxquelles il recourut pour abuser les Crétois, auxquels il n'arriva pas à faire prendre le change sur la portée du firman de 1889. Ce peuple si ardent a le bon sens qui ne trompe pas. Il conserva tout son calme et resta ferme dans la revendication de ses privilèges. Mis dans l'impossibilité de procéder à des élections régulières, il nomma de lui même au suffrage universel, par-dessus la tête du vali, en juillet 1893, des délégués chargés de réclamer directement le retour à la légalité. Cette démonstration faite dans le plus

grand ordre était la condamnation du système de compression suivi depuis quatre ans, et Mahmoud dont toute l'habileté avait échoué dans une tâche impossible n'avait plus qu'à se retirer en confessant sa défaite.

Il eût été facile alors de rétablir l'ordre dans l'île, d'une façon durable, en revenant sans équivoque à l'application du pacte de Khalépa. Mais la Porte, qui ne connaît que les demi-mesures, se borne à changer les hommes : ce n'est que par la force qu'elle change les choses. Elle remplaça Mahmoud en Crète par Tourkhan-Pacha, qui la gouverna du mois de juillet 1894 au mois de février 1895. La situation intérieure du pays, déjà très troublée, commençait à se ressentir des événements qui agitaient les autres provinces de la Turquie, et bientôt les affaires d'Arménie venaient montrer l'urgence qu'il y avait à prévenir tout réveil possible de la question Crétoise. Le Sultan, acculé à la nécessité de faire des concessions, autorisa d'abord la convocation des électeurs pour l'Assemblée générale, puis, devant l'insuffisance des résultats obtenus par Tourkhan, il se résolut à une mesure décisive, et cédant à un des vœux les plus vifs de la Crète, il lui donna en mars 1895 un gouverneur chrétien dans la personne de Karathéodory, l'ex-prince de Samos, qui fut nommé non plus à titre intérimaire, mais vali définitif pour 5 ans, suivant les termes de la charte de 1878.

L'effet de cette mesure fut considérable sur tout le sol de l'île.

Les qualités intellectuelles et morales du nouveau gouverneur permettaient d'espérer qu'il serait un père pour les Crétois et on crut au commencement d'une ère nouvelle. Malheureusement, on ne tarda pas à s'apercevoir qu'il ne suffit pas de nommer un gouverneur chrétien, si on ne lui donne pas les moyens de gouverner. L'Assemblée fut bien réunie en mai 1895, mais la déplorable situation économique et financière que la Porte a laissé se perpétuer en Crète vint compromettre toutes les espérances conçues. Les employés n'étaient pas payés ; la solde de la gendarmerie qui absorbe plus du tiers du budget était en retard de 15 mois ; l'instruction publique était suspendue ; les gymnases de la Canée, de Rhéthymno et de Mirabelle étaient obligés de fermer leurs portes et les écoles grecques, auxquelles on porte un si vif intérêt en Crète, voyaient leur nombre réduit des deux tiers.

Pour rétablir l'équilibre et parer à toutes les dépenses, les députés proposèrent un emprunt de 120.000 livres turques garanti par les revenus de la Crète et dont l'avance devait être faite par le Trésor Impérial. Les sommes attendues ne furent pas envoyées et la lassitude gagna à la fois le gouverneur impuissant à rien ordonner et les députés impatients de la domination du Pouvoir Central qui

pesait sur toutes leurs décisions. Karathéodory, par une mesure imprudente, leva la session avant l'expiration du terme légalement fixé. Cette mesure qui fut qualifiée de coup d'État porta une première atteinte à sa popularité, et les Crétois commencèrent à chercher en eux mêmes le remède à une situation qui semblait sans issue. Quinze cents chrétiens des éparchies de l'Ouest se réunirent au mois de septembre près du mont Klima dans l'Apokorona et nommèrent une épitropie chargée de formuler les réformes jugées indispensables au relèvement du pays. Le mémoire qui fut rédigé à cet effet et adressé le 15 septembre aux puissances se distingue par une modération et un sens pratique remarquables. Il complète et modifie heureusement la convention de Khalépa, et si la question Crétoise doit être réglée par les voies diplomatiques, c'est là qu'on trouvera, telles que je les relèverai plus loin, les indications les plus justes pour assurer à la Crète un système stable de gouvernement.

Il semble que la Porte n'ait voulu répondre que par des provocations au mémoire de l'épitropie. Dans le courant d'octobre un *veto* du Sultan vint annuler des décisions prises par l'assemblée et ratifiées par le gouverneur général et causa une agitation difficile à calmer. Peu après, le gouverneur chrétien de la province de Sfakia fut, contrairement à la loi, remplacé par un gouverneur militaire. En même temps, des conflits armés étaient survenus et un premier combat eut lieu à Kambous, à peu de distance de la Canée.

Mais, précédemment déjà, les meurtres isolés avaient commencé. Les chrétiens ne voyageaient plus que par bandes, et une grande effervescence régnait chez les musulmans parmi lesquels on signalait de divers côtés des auteurs de troubles. Deux autres combats assez meurtriers eurent lieu en décembre à Vrysès et Ali Campos. Une éclaircie parut pourtant se faire en février 1896.

La gendarmerie avait reçu sa solde arriérée, et on put espérer un moment que la situation s'améliorerait avec des mesures administratives et financières. Mais les meurtres continuaient au milieu d'intrigues de toute nature. Karathéodory se trouvait impuissant à découvrir et réprimer tous ces crimes dont quelques-uns furent notoirement commis dans le but de provoquer son rappel. La tâche était devenue trop rude pour son âge. Il demanda à être remplacé, et Tourkhan fut pour la seconde fois envoyé en Crète au mois de mars. Sa nomination surprit les chrétiens, chez lesquels il n'avait pas laissé de bons souvenirs, et fut accueillie plus mal encore par les musulmans qui avaient espéré voir le vali chrétien remplacé par un vali militaire, non pas porteur comme Tourkhan d'une amnistie générale, mais suivi de quelques bataillons de guerre avec ordre du Sultan de rétablir en Crète l'état de siège comme en 1889. Pour mar-

quer leur colère de recevoir un vali auxquels ils donnent l'épithète de giaour albanais, ils assassinèrent près de la Canée trois chrétiens le lendemain de son arrivée, qui était le premier jour du Baïram, et le second et le troisième jour du Baïram ils en tuèrent cinq autres.

Tourkhan eut à gouverner en pleine anarchie, et je n'entreprendrai pas de faire le triste récit des événements qui se passèrent depuis lors. Le parti des Beys à la Canée, subissant je ne sais quelles excitations, était arrivé à un tel degré d'audace que le gouverneur général dut exiger des tribunaux de leur appliquer les lois. La lutte était devenue phylétique et les familles chrétiennes n'osaient même plus accompagner leurs morts au champ du repos pour ne pas devenir victimes à leur tour.

Les puissances, pendant ce temps, paraissaient insensibles au malheureux sort des Crétois, et la Turquie, débarrassée des affaires d'Arménie, semblait n'avoir plus qu'un but : l'abaissement d'un peuple dont la résistance excite sa haine et humilie son orgueil.

Lorsqu'au milieu de cette tourmente, Tourkhan à son tour se trouva à bout de moyens, ce ne fut plus un administrateur, mais un général que la Porte envoya en Crète. Abdallah-Pacha débarqua le 19 mai dans la baie de Soudha, et son premier acte fut de faire lever le siège de Vamos que bloquaient les chrétiens. Après cette satisfaction militaire obtenue par les armes turques, il était permis d'attendre que les gouvernements civilisés allaient s'interposer pour obtenir la suspension des hostilités. Mais les faits de guerre ont continué, et aucun présage de paix n'est venu calmer encore les anxiétés du public européen enfin ému des horreurs de cette lutte inégale, de cette répression sans merci, du sang innocent versé et des longs cris de détresse et de désespoir jetés par des familles en fuite errant sans nourriture et sans asile. J'ai essayé de vous montrer par des exemples irrécusables empruntés à l'histoire comment la Turquie faisait la guerre en Crète. Ses procédés sont toujours les mêmes. Elle n'a pas assez de ses troupes régulières pour combattre ses adversaires, c'est par la terreur qu'elle veut les réduire, et elle lance contre eux des bachi-bouzoucks et des bandes d'Africains à demi sauvages comme les Benghazis parmi lesquels se recrutent tous les bouchers de la Canée. N'est-il pas temps de mettre un terme à cette barbarie d'un autre âge, à ces rigueurs appliquées à un peuple chrétien contre lesquelles se soulèvent toutes les consciences ? Les puissances n'ont pas seulement un devoir d'humanité à remplir, elles ont aussi un droit strict à exercer, celui de faire respecter leurs signatures apposées au bas du traité de Berlin qui a donné naissance à un contrat synallagmatique contre lequel la Porte qui présente les Crétois comme des insurgés s'insurge elle-même depuis 1869. On ne comprendrait donc plus leur inaction. Qu'elles se mettent enfin à l'œu-

vre ! Mais il importe que la question dégagée de toute équivoque soit placée dès le début sur son véritable terrain. Il ne s'agit plus aujourd'hui de décider si la Turquie, seule responsable de la guerre actuelle, est prête ou non à accepter franchement les obligations de la convention de Khalépa. Sa soumission tardive ne pourrait suffire à désarmer les chrétiens auxquels elle n'apporterait aucune compensation des sacrifices et des maux atroces qu'ils ont supportés, car ce n'est pas faire un cadeau que de restituer ce qu'on a soustrait ; et, il est indispensable d'insister sur ce point, la reconnaissance formelle par la Porte des privilèges des Crétois et la mise à néant du firman de 1889 doivent être non plus le but, mais le prélude nécessaire de toute négociation.

L'œuvre dévolue à la diplomatie est de déterminer les moyens propres à garantir à la Crète une existence normale et une paix que le gouvernement de la Turquie s'est montré impuissant à lui assurer. Elle examinera d'abord si le pacte de Khalépa vieux de vingt ans, incomplet et d'un fonctionnement difficile, répond à la situation réelle d'un peuple émancipé qui marche avec le siècle et dont les progrès constants amènent avec eux de nouveaux besoins. Il y a en Crète en face l'une de l'autre non pas deux races, car tous les habitants de la Crète sont de même origine, mais deux civilisations qui se combattent et ne peuvent se faire contrepoids en raison de l'inégalité de leurs aptitudes à laquelle s'ajoute une immense disproportion numérique. L'une est appelée à se développer de plus en plus, l'autre est stationnaire de son essence. Le spectacle qu'elles offrent est celui d'une majorité que tout appelle au premier rang sacrifiée à une minorité que tout relègue au second et dont les prétentions ne peuvent plus dissimuler la faiblesse. L'étude des éléments dont se compose la population de l'île est significative à cet égard. Les chiffres que je vais citer sont ceux fournis par le recensement de 1881, le seul qui ait jamais été opéré avec une méthode et une précision rigoureuses. Ils donnent un total de 205.000 chrétiens du rite grec orthodoxe contre 73.000 musulmans. Mais il faut observer que la population chrétienne est en augmentation régulière depuis 15 ans, j'ai pu le constater moi-même sur bien des points, et c'est rester au-dessous de la vérité que de l'évaluer aujourd'hui, en chiffres ronds à 225.000. Ces chiffres représentent une proportion de 3 chrétiens contre 1 musulman, proportion qui ne fournirait, je m'empresse de l'ajouter qu'une indication très fautive de la place occupée par les musulmans sur le sol de l'île. Ils vivent en effet en très forte majorité dans les trois grandes villes de la Canée, Hiraklion et Rhéthymno sous la protection des forteresses, et dans la campagne ils sont particulièrement groupés en Temenos et dans une certaine partie de la Messara.

Si l'on distraît des deux côtés la population des trois grandes

villes, la proportion devient de 5 chrétiens contre 1 musulman. Si on renouvelle l'opération sur la population de Temenos et d'une partie de la Messara, la proportion s'élèvera à 8 chrétiens contre 1 musulman. C'est montrer qu'en faisant abstraction d'un espace qui paraîtra insignifiant, à le regarder sur la carte, le reste de l'île, c'est-à-dire la Crète presque tout entière, n'apparaîtra plus que comme habitée par 190.000 chrétiens contre moins de 25.000 musulmans. Sur des étendues considérables ces derniers disparaissent peu à peu, subissant une lente élimination qui n'est que la conséquence d'une loi naturelle, depuis longtemps constatée. C'est un fait dont est frappé l'étranger qui, pendant de longues journées de route, n'apercevant pas trace de l'élément musulman, peut s'imaginer, dans certaines éparchies, qu'il voyage en Grèce. Les chrétiens, maîtres presque exclusifs du sol des campagnes, peuvent-ils supporter de sang-froid que ce soit dans l'intérêt de cet élément qu'on régle, à Constantinople, tout ce qui concerne l'administration de l'île ? Conscients de leur force numérique, de leur supériorité et de leur droit, ils protestent contre la tutelle qui rend vains tous les efforts qu'ils font pour acquérir la paix et la stabilité à laquelle ils aspirent, et ils demandent à être gouvernés en peuple libre.

On reconnaîtra vite que le pacte de Khalépa dont l'expérience a mis à nu les fissures et les lacunes n'est plus suffisant à satisfaire ce desideratum. En 1878, il a donné une satisfaction légitime à la Crète et aidé à son développement, et il ne dépendait que de la Porte d'en faire l'instrument sérieux d'un gouvernement durable. Mais aujourd'hui, la marche des événements l'a relégué dans le passé et il ne peut plus être considéré que comme la seconde étape faite dans une voie dont la première étape avait été marquée par le Statut organique de 1868. Quel que soit le chagrin qu'en manifestent les représentants officiels de la Turquie, la civilisation qui a pénétré en Crète y continue son chemin, et les Crétois ne se contentent plus d'une charte incomplète arrachée aux nécessités du moment, ils ont assez des firmans tortueux qu'élabore le Divan, des promesses illusoires et des concessions vaines. Trop souvent leurrés par la Porte, ils réclament une constitution faite par eux-mêmes, appropriée à leurs besoins, leur offrant les garanties dont ils ont toujours manqué, et laissant l'avenir ouvert devant eux.

Cette constitution est toute faite. On la trouvera formulée en 50 articles dans le mémoire de l'éparchie du 15 septembre 1895 que j'ai déjà signalé. Elle résume les vœux des Crétois avec un sentiment très exact des réformes qui lui sont indispensables et joint à des dispositions très pratiques des vues neuves et originales. Ce sera la tâche principale et l'œuvre réelle de la diplomatie d'en faire la base d'un édifice nouveau. Le mémoire joint au projet de constitution

S'élève surtout contre l'ingérence abusive du Pouvoir Central dans les affaires d'ordre purement local de la Crète. Livré à toutes les fluctuations et n'obéissant le plus souvent qu'à son caprice, il entrave toute direction régulière, tient sous sa sujétion l'administration de l'île et paralyse tous les efforts faits pour améliorer sa situation; par la répartition inégale de sa justice entre les chrétiens et les musulmans, il excite les passions et favorise le désordre, et par l'exercice pratiqué sans discernement du droit de *veto*, il porte même atteinte au prestige de l'Assemblée. Cette ingérence doit cesser et il faut à la Crète pour prospérer la liberté intérieure, afin qu'elle puisse régler ses affaires selon les circonstances et selon ses besoins.

D'après le projet, le pouvoir exécutif est confié à un gouverneur chrétien, nommé pour dix ans, et responsable devant le pays des fonctionnaires qu'il nomme.

Un conseil de dix membres siège auprès de lui, chargé d'étudier toutes les affaires et d'élaborer les lois.

Les décisions de l'Assemblée sont ratifiées directement par le gouverneur.

Le nombre de ces membres est fixé suivant la proportion qui existe entre les éléments chrétien et musulman et qui régit toute l'administration de l'île.

Au point de vue financier, la Crète acquiert la libre disposition de ses ressources en payant à la Porte une redevance annuelle de 15.000 livres turques.

Au point de vue militaire, le chiffre de l'armée est réduit à 4.000 hommes soldés par le Trésor Impérial et cantonnés dans les forteresses de La Canée, Rhéthymno et Candie.

Telles sont les dispositions générales de la nouvelle Constitution qui donnerait l'autonomie à la Crète et la placerait dans une situation se rapprochant beaucoup de celle de Samos.

Pourrait-on regarder son adoption comme une solution de la question Crétoise? Pour juger ainsi, il faudrait oublier les règles invariables de conduite de la Turquie. Tout ce qu'elle a donné aux Crétois elle l'a donné par la force, et n'a jamais laissé échapper l'occasion de le reprendre. Ses engagements n'ont pas de valeur si elle trouve un prétexte de les rompre. Toute paix avec elle sera donc pour la Crète une paix incertaine, et la diplomatie en la lui imposant n'aura fait qu'obtenir une trêve. Quelque séduisante qu'apparaisse l'autonomie à ceux qui rêvent ingénument de concilier des éléments qui se repoussent, il faudrait se garder de l'envisager comme une solution, et c'est plus loin encore que je veux aller chercher la seule qui mérite ce nom.

— Si j'ai poursuivi, Messieurs, jusqu'ici, cet aride plaidoyer, c'est que je voulais mettre sous vos yeux toutes les pièces du procès, j'ai

cru qu'il était utile, pour répondre d'avance aux champions inhumains ou intéressés de la Turquie, de défendre le terrain pied à pied et d'opposer à un gouvernement qui ne connaît que la cruauté et le mensonge, un peuple qui, depuis trois quarts de siècle, combat héroïquement pour son indépendance, enlevant d'assaut toutes les positions qu'il conquiert, et qui dans la lutte nouvelle qu'il poursuit sous vos yeux, abandonné par tous et n'ayant plus d'espoir qu'en Dieu auquel il croit et en son droit dont personne ne peut douter, fait face à un ennemi puissant et force l'Europe sourde à sa voix de se retourner vers lui et de l'entendre.

Une cause comme la sienne ne peut être uniquement résolue par les considérations étroites et égoïstes de la politique. Laissons la diplomatie à son œuvre lente. Il est temps de regarder la question de plus haut et de l'évoquer devant un autre tribunal, celui de l'opinion publique souveraine à laquelle il appartient de peser sur les décisions des gouvernements en affirmant hautement l'indignité désormais prouvée de la Turquie à gouverner la Crète. Sa domination en effet y est un anachronisme quand elle ne devient pas aux époques de troubles une monstruosité. Tandis que les autres peuples qui ont occupé l'île y ont laissé des traces de civilisation et de grandeur, les Turcs ne semblent avoir eu d'autre tâche que d'y entasser des ruines. Aucun pays n'en montre autant disséminées sur un si petit espace.

C'est un adage que les paysans de Crète n'ont pas de meubles vieux de plus de dix ans, et on y rencontre peu de familles qui n'aient à vous raconter la fin tragique de quelqu'un de leurs membres.

Que ceux qui osent encore se faire les défenseurs de la Turquie aillent passer trois mois en Crète, non pas en courtisans, mais en juges, et qu'ils prononcent à leur retour.

Les Crétois sont arrivés, depuis quelques années, à un état psychologique qui leur rend le joug turc insupportable, et ils accepteront toutes les éventualités plutôt que de l'endurer encore. Il y a un symptôme grave dans cette protestation de tout un peuple qui n'aura de paix que le jour où le dernier soldat turc aura quitté à tout jamais le sol de l'île. L'occasion est favorable de mettre fin à une situation grosse de périls, en exauçant les vœux séculaires de la Crète. La Turquie, partout ébranlée, n'y est retenue que par une question d'amour-propre, une question de salut peut l'en chasser demain. Si l'accord désintéressé des puissances ne résoud pas pacifiquement aujourd'hui la question Crétoise, elle se réveillera au moment où elles s'y attendront le moins et pourra se retourner contre elles.

En Crète tout est grec. La langue grecque est la langue commune des chrétiens et des musulmans. C'est en grec qu'on lie les délibé-

rations de l'Assemblée et les débats des tribunaux. Et le vali musulman lui-même, le pacha envoyé de Stamboul, obligé de converser en grec avec les consuls des puissances étrangères, semble presque un étranger dans son Konak où flotte le drapeau de la Turquie.

Que la Crète retourne donc à l'hellénisme dont elle a été violemment séparée et dont elle fut le berceau où s'engendrèrent le premier Etat, la première religion et le premier art de caractère et d'esprit helléniques.

Qu'après tant d'infortunes et de luttes elle puisse s'unir librement à la Grèce dont elle sera le plus riche joyau.

Le mot « *ένωση* », union, résume la seule conclusion logique et pratique à donner à la question Crétoise. Qu'il devienne le signe de ralliement de tous les amis de l'hellénisme.

Avant de clore cette lecture, laissez-moi envoyer un souvenir aux Crétois que j'admire et que j'aime et pour lesquels je vous demande votre sympathie dans les dernières luttes cruelles peut-être qu'ils pourront avoir encore à soutenir.

Naguère, les montagnards de Selino nous saluaient chaque matin au départ, mon fils et moi, des détonations de leurs fusils en y mêlant les cris de : *Ζήτω ή Γαλλία!* « Vive la France ! »

Répondez-leur avec moi du sol de France et crions tous à la Crète :

Ζήτω ή Κρήτη! « Vive la Crète ! »

Ζήτω ή' Ελευθερία! « Vive la Liberté ! »

